



Intitulé du CES : « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements »

En raison de l'étendue et de la diversité du domaine d'expertise du CES « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements », les candidats portent à la fois un intérêt particulier aux questions de santé publique (santé environnementale et santé au travail) et disposent de compétences spécifiques notamment en médecine, en biologie, en physique et en évaluation des risques.

Il est souhaitable que les candidats s'intéressent aux questions soulevées par les développements technologiques et/ou risques émergents associés.

Ils sont prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsqu'ils ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s).

☒ Compétences en santé et en sciences du vivant :

- santé publique ;
- sécurité sanitaire ;
- santé environnement ;
- santé au travail ;
- et plus spécifiquement :
 - o biophysique, radiobiologie, bioélectromagnétisme ;
 - o chronobiologie ;
 - o épidémiologie descriptive et analytique ;
 - o ergonomie ;
 - o médecine du travail ;
 - o médecine, en particulier médecine interne, neurologie, ophtalmologie, ORL, psychiatrie, dermatologie, etc. ;
 - o neurosciences, sciences cognitives ;
 - o physiologie humaine ;
 - o toxicologie ;
 - o biologie cellulaire et moléculaire.

☒ Compétences spécialisées dans les domaines suivants :

- physique et/ou physico-chimie :
 - o bruit et ondes acoustiques ;
 - o nanomatériaux ;
 - o champs électromagnétiques (0 à 300 GHz) ;
 - o rayonnements optiques ;
 - o ultraviolets ;
 - o météorologie ;
- métrologie ;
- caractérisation et modélisation des expositions.



❖ **Compétences en sciences humaines et sociales :**

- histoire, philosophie des sciences ;
- sociologie des risques, des sciences et de l'innovation ;
- psychologie, sciences comportementales.

❖ **Compétences transversales :**

- évaluation des risques sanitaires ;
- nouvelles technologies, énergie ;
- réglementation et normalisation ;
- biostatistique.